Grütli : trois Suisses à louer : les autorités ont laissé la prairie libre pour Hayek!

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (2007)**

Heft 1737

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1024364

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Grütli : Trois Suisses à louer

Les autorités ont laissé la prairie libre pour Hayek!

Jean-Daniel Delley (22 juin 2007)

Le lamentable feuilleton du 1er août au Grütli (DP 1735) touche à sa fin. Il illustre à la caricature la domination du monde économique sur le pouvoir politique. Présent lorsqu'il s'agit d'assurer la sécurité de chefs d'entreprise à Davos et le bon déroulement de la foire sportivo-financière qu'est le championnat d'Europe de football, le Conseil fédéral se défile quand il faut tenir tête à une poignée d'excités fascistes qui ont jeté leur dévolu sur un lieu mythique. Et voilà maintenant que des patrons sauvent la mise patriotique en finançant une part des modestes coûts engendrés par quelques discours et un feu sur la célèbre prairie.

On peut à juste titre s'inquiéter des difficultés réelles que rencontrent les autorités publiques à contenir les débordements des puissances économiques – évasion fiscale, délocalisation, mépris pour des règles collectives. Dans le cas particulier, l'autorité politique s'est proprement effacée, laissant le champ libre aux mécènes de l'économie. C'est tout aussi inquiétant.

Le contrat de législature n'est plus une rengaine

Un accord majoritaire sur le financement des assurances sociales est indispensable pour la prochaine législature

André Gavillet (25 juin 2007)

Sujet intarissable. Depuis quarante ans, des politiques, mandataires ou journalistes réclament un projet politique cohérent: contrat entre les partis gouvernementaux, programme de législature du Conseil fédéral. Quelques exemples récents: le parti radical suisse propose aux autres partis, associés au pouvoir, des discussions sur quelques thèmes fondamentaux; les mandataires socialistes fribourgeois Alain Berset et Christian Levrat imaginent que les verts, le PDC et le parti socialiste pourraient promouvoir ensemble une autre politique; les Chambres fédérales, cette session même, adoptent une modification de la loi sur le parlement pour savoir comment approuver, amender, le programme de législature que le Conseil fédéral présentera en 2008.

Pourquoi cette persistance? La réponse est simple. La revendication d'un programme est née avec la formule magique. Le gouvernement à quatre partis suppose la concordance. Si elle se révèle insuffisante, on rêve de la formulation d'un accord qui lierait les partis. C'est plus le constat d'un manque que l'expression d'une alternative. On s'en est accommodé jusqu'à aujourd'hui, toutefois le système va être confronté à une épreuve de vérité qui exigera des choix décisifs et, à défaut d'un programme, au moins une concordance préétablie.

Les facteurs nouveaux

Une des caractéristiques de la Constitution est que, au chapitre de la fiscalité, la compétence accordée à la Confédération de prélever l'impôt n'est pas seulement assortie de quelques grands principes d'application, mais que sont précisés aussi les taux maximaux qui ne sauraient être dépassés. La droite a toujours sans concession tenu à ce garde-fou constitutionnel. Les fédéralistes voulaient de surcroît garder sous contrôle les prélèvements de l'Etat central. Certes la droite était largement majoritaire dans les deux Chambres et elle pouvait aussi user du référendum. Qu'importe! Trois précautions valent mieux que deux.

La première donnée nouvelle est le besoin impérieux d'un refinancement de la politique sociale. Elle ne résulte pas d'une boulimie de l'Etat, d'une